M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de la santé: - Nous commençons par la question 15.339 du groupe libéral radical "Extension possible de la CCT santé 21" qui doit permettre au gouvernement de rappeler ici qu'il n'est pas parti aux négociations de la convention collective de travail (CCT) santé 21. Il encourage les partenaires à discuter, en particulier, il leur signale lorsque certains acteurs du domaine de la santé portent à notre connaissance des problèmes rencontrés avec le contenu de certains textes, mais il n'est pas parti à négociations. Il ne lui revient pas de l'être alors il ne s'en plaint pas. Cela étant, le Conseil d'Etat souhaite que le dialogue existe entre, non seulement les partenaires actuels de la CCT, mais entre ceux qui manifestent un intérêt de devenir partenaire de cette CCT à l'avenir, c'est le cas de Genolier Swiss Medical Network (GSMN) qui a souhaité pouvoir participer à ces négociations et souhaite donc que le dialogue existe entre les partenaires actuels et GSMN. Il a pris acte du fait que les partenaires actuels ne souhaitent pas intégrer GSMN pour des raisons, en tout cas formellement et tout à fait compréhensible, aux négociations formelles de la CCT. Le Conseil d'Etat considère néanmoins que le dialogue peut exister en dehors du cadre formel de négociations et que ce dialogue serait productif. Cette positions du Conseil d'Etat est connue des partenaires, nous aurons vraisemblablement dans les prochaines semaines, l'occasion de la répéter et de la leur rappeler.

DFS 15.342 31 août 2015, 10h54 Question Fabien Fivaz Microsoft Windows - Un risque pour l'Etat?

Il y a quelques semaines, Microsoft a lancé Windows 10, son nouveau système d'exploitation. Les spécialistes n'ont pas tardé à dénoncer les graves atteintes à la vie privée que le système généralise. Les risques sont importants: le préposé fédéral suppléant à la protection des données a lancé une procédure d'éclaircissement il y a dix jours.

Parmi les informations transférées à Microsoft, et/ou à des tiers, éditeurs de logiciels ou régies publicitaires, figurent entre autres: la transmission de mots de passe, des clés de chiffrement pour la protection de données, des données d'utilisation des logiciels, des informations sur les réseaux auxquels les ordinateurs se connectent ou des informations générales de "diagnostic" (télémétrie). De plus, le système attribue un identifiant unique à des fins de traçage publicitaire à tous les postes de travail. Certains de ces transferts ne peuvent pas être bloqués, ils font partie intégrante du contrat d'utilisation.

Selon certaines informations, une partie au moins de ces éléments a été récemment élargie aux versions 7 et 8 du système d'exploitation à travers quatre mises à jour qui ajoutent des éléments de diagnostic et de télémétrie. Ces mises à jour ne s'appliquent d'ailleurs pas seulement aux versions "bureau" du système, mais également aux versions "serveur".

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat concernant les risques d'atteinte à la vie privée et à la sécurité que ces éléments font courir aux employé-e-s et aux systèmes informatiques de l'Etat?
- 2. L'Etat va-t-il passer l'ensemble des postes de travail et serveur de l'administration et des entités qui dépendent du SIEN à Windows 10? Quel est le calendrier pour la migration?
- 3 L'Etat a-t-il une stratégie pour limiter à l'avenir sa très forte dépendance vis-à-vis d'un seul éditeur de logiciel, dépendance qui l'oblige à accepter les conditions d'utilisation portant atteinte à sa sécurité?

Signataire: Fabien Fivaz.

M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de la santé: — Nous prenons la question 15.342 qui nous fait changer un tout petit peu d'univers puisque nous passons dans le monde informatique avec de nombreuses questions. Nous essaierons de ne pas être trop longs dans les réponses de M. Fabien Fivaz. Il faut dire que d'une façon assez générale Microsoft s'est mis à niveau de ces concurrents et ce n'est pas de grandes innovations qui ont été appliquées par Microsoft. Il se met à niveau de ces concurrents, en particulier pour ne pas les citer

Google et Apple, avec la diffusion de cette version 10 grand public et gratuite de Windows. En revanche, il est vrai que Microsoft joue la transparence sur toute une série de fonctionnalités et du coup, cela crée polémique, mais cela crée polémique sur des pratiques qui existent déjà chez ces concurrents. Microsoft souhaite également apporter une meilleure qualité, une meilleure sécurité à l'environnement de travail des utilisateurs de Windows c'est dans ce but qu'il doit connaître une série d'informations personnelles pour apporter des réponses circonstanciées. Tout le monde a en tête, les premières expériences avec les moteurs de recherche, il y a quelques années où quand vous cherchiez une adresse de pizzerias on vous donnaît des adresses aux Etats-Unis ou ailleurs dans le monde. Evidement que la capacité à pouvoir vous localiser permet de donner des réponses plus précises et plus circonstanciés par le système de ces différents acteurs.

Microsoft contre-attaque donc ces concurrents en particulier Apple et Google sur le marché grand public afin de retrouver des parts de marché en particulier dans le domaine des smartphones et des tablettes et il utilise les mêmes méthodes que ces concurrents utilisent depuis de nombreuses années. Cela étant, il est vrai qu'il y a un risque associé à ces nouvelles méthodes de perdre toute confidentialité, notamment avec cette version 10 grand public qui est gratuite aussi par rapport aux versions actuelles de Windows et en particulier si cette version est installée sans aucune limite de confidentialité. Par contre si l'utilisateur est attentif à la paramétrisation de son environnement Windows, il peut exclure la plupart des risques évoqués.

Mais il faut insister aussi que tous les utilisateurs des systèmes d'exploitation Google, Android ou d'Apple sont depuis de nombreuses années déjà confrontés à cette situation et l'ont pour la grande majorité acceptée. Nous pourrions d'ailleurs ici encore étendre la question à l'usage des réseaux sociaux qui présentent les mêmes risques liés à la sphère privée et nous croyons que M. fabien Fivaz est un utilisateur plus fréquent que nous des réseaux sociaux et donc, il pourrait en dire davantage que moi sur ce point. Même l'utilisation d'un GPS fournit une quantité d'information sur la façon dont nous vivons et dont nous nous déplaçons, la question de fonds est donc une question générale pour savoir dans quel type de société avec quel outil nous souhaitons vivre? Est-ce que nous sommes prêts à nous passer de smartphones, d'ordinateurs, d'internet, de réseaux sociaux, de GPS pour améliorer notre sécurité et à défaut, cela veut dire que comme utilisateurs, nous admettons un certain niveau de risque sur la confidentialité qu'il faut ensuite pondérer par toutes les mesures techniques organisationnelles et de formation qui permettent de limiter ces risques.

A part cela, Windows 10 offre également des avantages non négligeables aux entreprises et administration et en particulier le fait de n'avoir qu'un seul système d'exploitation sur tous les périphériques donc qu'il s'agisse de smartphones, PC ou tablettes qui ne devra plus être renouvelé nécessairement donc des impacts sur les coûts et qui sera mis à jour régulièrement ce qui facilitera la gestion et la maintenance des postes de travail pour des grandes entreprises comme l'Etat de Neuchâtel. Mais plus précisément, en ce qui concerne l'Etat de Neuchâtel, Microsoft va sortir une version Windows 10 "Entreprises" qui ne sera certes pas gratuite, mais qui permettra de beaucoup mieux gérer de façon centrale depuis le SIEN les éléments de confidentialité des postes de travail des utilisateurs de l'administration et d'éliminer le risque ou l'essentiel du risque évoqué précédemment avec bien sûr avec une limitation des fonctionnalités et services offerts par cette application ou cette version de Windows. C'est cette version que le SIEN étudiera et nous pouvons dire même dans les moindres détails avant toute installation auprès des utilisateurs de l'administration. Nous suivons d'ailleurs de près les démarches en cours avec les préposés à la protection des données. Le SIEN est en contact sur ce sujet avec le préposé neuchâtelois et jurassien à la protection des données. Et puis la Conférence suisse sur l'informatique s'intéresse aussi évidemment de près à ce sujet, les services informatiques réunis dans ce cadre ont créé un groupe de travail qui se penche sur ces questions et apportera des réponses circonstanciées.

A l'heure actuelle il n'y a pas de planification pour migrer sur Windows 10 qui n'interviendrait, le cas échant, pas avant 2016 et au gré des renouvellements des postes de travail. Nous n'attendons pas de problèmes particuliers le cas échéant d'une telle migration, mais les aspects de confidentialités devront avoir été réglés auparavant, en particulier sur la base des recommandations de la Conférence suisse de l'informatique et nous avons peine aujourd'hui à voir quels sont les fonctionnalités les plus importantes de cette nouvelle application tant que l'évaluation encore une fois de la Conférence suisse n'a pas été au bout de sa démarche.

Nous aimerions relever encore que certaines affirmations que vous faites M. Fabien Fivaz ne paraissent – en tout cas selon les indications du service informatique – pas correctes, entre autres

les envois de mots de passe, de clés de chiffrement et autres qui sont traités avec des sociétés tierces et qui ne dépendent pas de Microsoft.

Pour répondre plus précisément à vos questions, question 1, il est évident que le Conseil d'Etat va demander au SIEN de tout mettre en œuvre pour d'abord comprendre et maitriser cette problématique associée à Windows 10, de faire un rapport au Conseil d'Etat avant toute mise en œuvre généralisée de Windows 10, mais évidemment de faire cette analyse à froid et sans apriori. Les employés de l'Etat ne seront soumis à aucun risque d'atteinte à leur vie privée, nous devrions notamment signaler qu'en principe les outils professionnels ne devraient pas permettre de porter atteinte à la vie privée puisque qu'ils ne sont en principe pas utilisés pour régler les affaires privées (*rires*), et c'est pourquoi, le Conseil d'Etat a exclu dans son schéma direct de l'informatique tout usage de cloud privé ou de système qui n'était pas sous le contrôle strict du SIEN. Il n'y a enfin pas de risques particuliers associés à Windows 10 pour les systèmes informatiques centraux de l'Etat selon l'appréciation qui est faite aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, pour répondre à votre deuxième question, pour l'instant pas de planification d'évolution des postes de travail vers Windows 10. Les prérequis sont comme nous l'avons dit, les analyses en cours des préposées à la protection des données et de la Conférence suisse de l'informatique et le rapport au Conseil d'Etat que nous venons d'évoquer. Et c'est seulement si tous ces éléments s'avèrent positifs que nous entrerons en matière pour une migration vers Windows 10 au sein des collectivités publiques neuchâteloises.

A votre troisième question, il y a certes une guerre entre les trois ou quatre principaux leaders du monde en matière de systèmes informatiques grand public mais au niveau des entreprises et des administrations publiques, le monde Windows s'est aussi aujourd'hui imposé et permet un développement harmonieux à moindre coûts des systèmes informatiques supportant les prestations étatiques et puis nous devons relever non pas pour plaire à M. Hainard mais pour lui monter que nous pouvons converger que de notre point de vue, l'Etat de Neuchâtel est trop petit pour faire cavalier seul dans le choix de telles solutions et il a donc à adopter souvent des solutions qui se sont généralisées ailleurs, c'est aussi dans cet esprit que nous examinons la questions que vous avez soulevée.

DFS 15.343 31 août 2015, 16h09 Question Fabien Fivaz

CCT Santé 21/HNE: deux ans après avoir obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral, certains employés attendent toujours

7,3 millions de francs aux comptes 2012, 3,9 millions de francs aux comptes 2013: ce sont les montants qui ont été provisionnés lors des bouclements en vue de résoudre les litiges entre les employés soumis à la convention collective Santé 21 (CCT Santé 21) et leurs employeurs dans le cadre des inégalités liées à l'entrée en vigueur de la CCT en 2007. Le Tribunal fédéral a donné raison aux employés en avril 2013.

Or, selon nos informations, les employés n'ont pas encore été indemnisés – ou ne l'ont été que partiellement - malgré un accord trouvé dans le cadre de la CCT en juin 2014. Certains auraient même lancé une procédure de recouvrement à l'encontre d'HNE. Il faut rappeler que le Conseil d'Etat avait lié la révision des conditions salariales de la CCT au règlement du litige. Les conditions salariales ont changé, le règlement du litige attend, semble-t-il toujours.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Peut-il confirmer que le litige n'a toujours pas été réglé malgré une décision du Tribunal fédéral vieille de plus de deux ans?
- Peut-il nous indiquer les raisons de ce blocage, en particulier si celles-ci sont de nature technique, financière ou juridique?
- Une solution "transitoire et partielle" aurait été offerte à certains employés. Qu'en est-elle? Avec quels moyens financiers, vu que la provision constituée par l'Etat n'a, semble-t-il, pas été dissoute?

Signataire: Fabien Fivaz.